



Acquisition de composteur en bois



La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023, date à laquelle tous les particuliers et professionnels, structure publiques ou privées, devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

Pour répondre à cette réglementation, le SMICTOM Nord Haute-Marne vous propose des composteurs en bois.

Les personnes intéressées sont invitées à retourner leur commande en mairie

avant le 1 mai 2024

Le prix indiqué tient compte de la participation financière du SMICTOM.

Une facture de votre Trésorerie vous sera ensuite adressée et les composteurs vous seront livrés uniquement après retour du règlement.



Nom : Prénom :

Adresse : 52300 CUREL

Téléphone : Mail :

Je souhaite un composteur de 400 l au prix de 30 €. (Env. L79xP76xH89)

Je souhaite un composteur de 600 l au prix de 40 € (Env. L89xP86xH99)

1 seul composteur subventionné par foyer.
Au-delà, les composteurs vous seront facturés :
90€ pour le 400L
100€ pour le 600L

le

Signature :